



Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

Réunion du conseil
17 janvier 2023

Chris Moulin

christopher.moulin@univ-grenoble-alpes.fr

Ordre du jour

- Tour de Table et mot de bienvenu (avec résultats de vote)
- Sieges vacants conseil et référents
- ED ISCE - chiffres clés
- Présentation changements arrêté août 2022
- Vote et discussion sur les changements pour le RI
- Planning et organisation du concours 2023
- Point GdT concours
- Changements CSI et vote
- Calendrier / Évènements
- Questions diverses

Cinq spécialités

CIA : INGÉNIERIE DE LA COGNITION, DE L'INTERACTION, DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA CRÉATION (5%)

MCA : MOUVEMENT ET COMPORTEMENT POUR LA SANTÉ ET L'AUTONOMIE (9%)

BIS : BIOTECHNOLOGIE, INSTRUMENTATION, SIGNAL ET IMAGERIE POUR LA MÉDECINE, LA BIOLOGIE ET L'ENVIRONNEMENT (30%)

PCN : SCIENCES COGNITIVES, PSYCHOLOGIE ET NEUROCOGNITION (33%)

MBS : MODÈLES, MÉTHODES ET ALGORITHMES POUR LA BIOLOGIE, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (23%)

Nouveau conseil

- LEROY Claire LPNC
- LEMASSON Benjamin GIN
- TOUSSAINT Bertrand TIMC
- BIOULAC-ROGIER Stéphanie LPNC
- MENDELSON Monique HP2
- CASTAGNE Nicolas GIPSA
- DOHEN Marion GIPSA
- GARZENA Orélie ED ISCE
- MOULIN Chris LPNC
- SMEDING Annique LIP (USMB)
- BURGER Thomas Laboratoire EDyP CEA
- DUBOUCHAUD Hervé LBFA
- SIROUX Valérie IAB
- VUILLERME Nicolas AGEIS
- DEMEILLER Christine TIMC
- ROYAL Guy (ou représentant - Directeur ED CSV)
- TOURANCHEAU Bernard (ou représentant - (Directeur ED MSTII))
- COMBE Gaël (ou représentant - Directeur ED IMEP-2)

Votre mission :

Tous les membres du conseil s'engagent à agir dans le bien général de l'ED, compte tenu des domaines de recherche représentés dans l'ED. Le conseil :

- élabore la politique scientifique de l'ED;
- vote les procédures de mise en œuvre;
- favorise le lien entre l'ED et les unités de recherche;
- participe activement au recrutement.

Les votes ont lieu à main levée, sauf demande expresse de vote à bulletin secret exprimée par un membre du conseil. Les membres élus peuvent bénéficier d'une procuration.

Le conseil se réunit trois fois par an, hors convocation extraordinaire. Typiquement, il y a (i) une réunion de rentrée durant l'hiver pour le bilan et les projets pour l'année, (ii) une réunion au printemps de préparation du concours et (iii) une réunion en été pour le jury du concours des allocations de recherche.

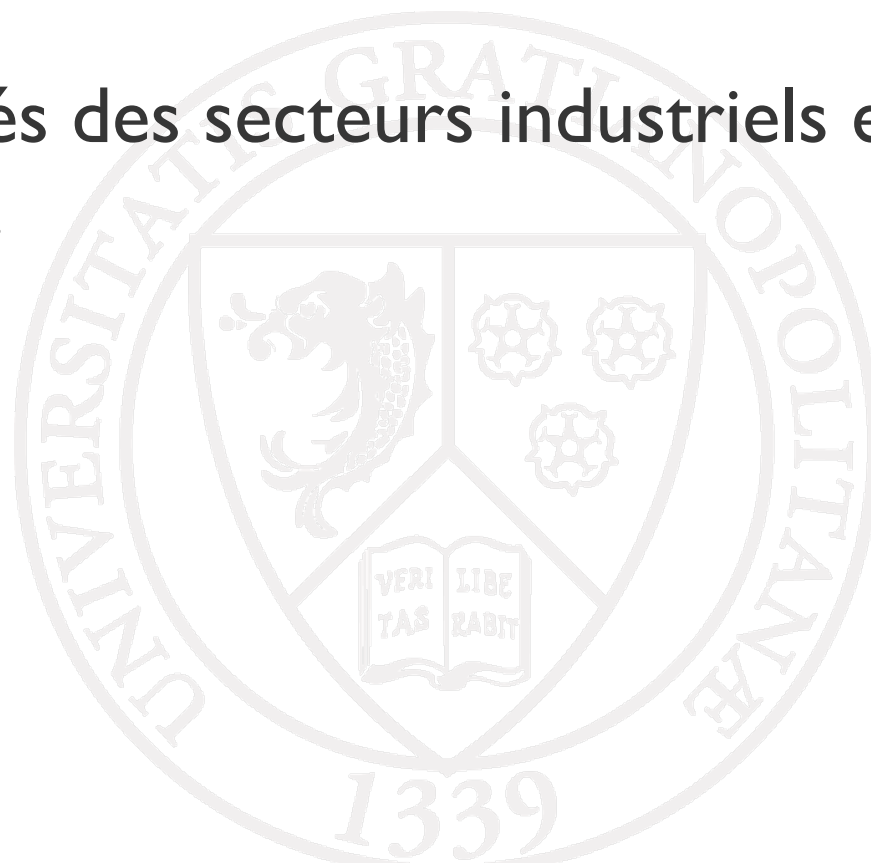
Les directeurs-adjoints de l'ED (les membres du bureau) sont invités permanents sans voix délibérative.

À l'exception des représentants des doctorants qui sont élus, les membres du conseil sont nommés pour la durée de l'accréditation, renouvelable une fois.

Tous les membres du conseil de l'ED s'engagent à agir pour le bien général de l'école doctorale, indépendamment de leur laboratoire, de leur champ spécifique de recherche et de leur employeur.

Sièges vacantes

3 personnalités des secteurs industriels et socio-économiques.



Référents

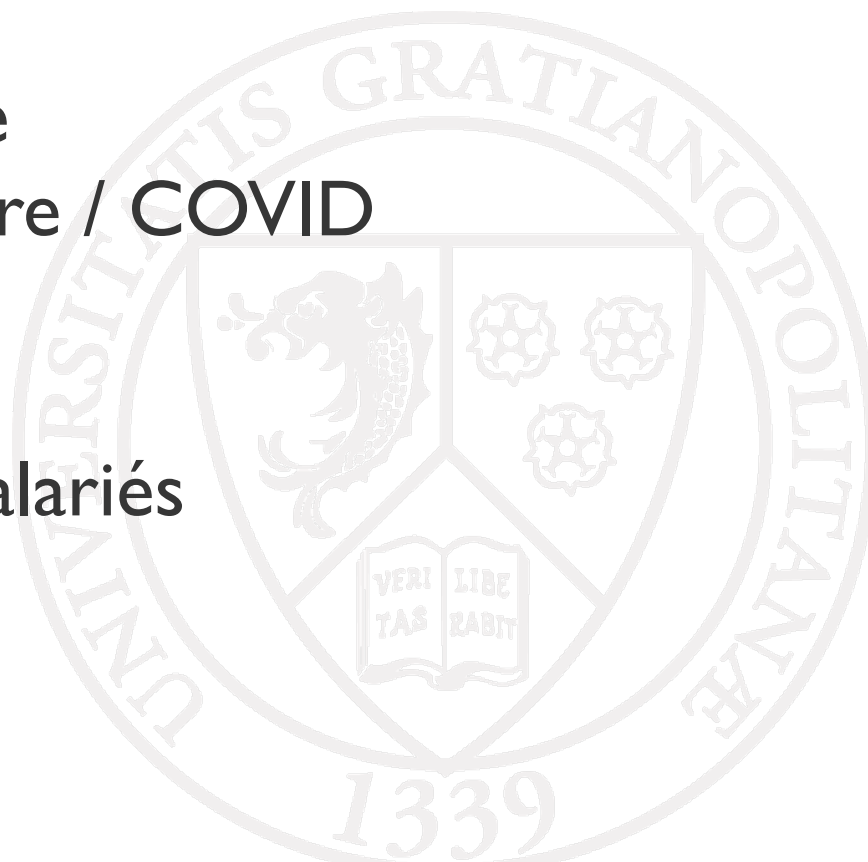
Santé mentale

Risque sanitaire / COVID

Handicap

International

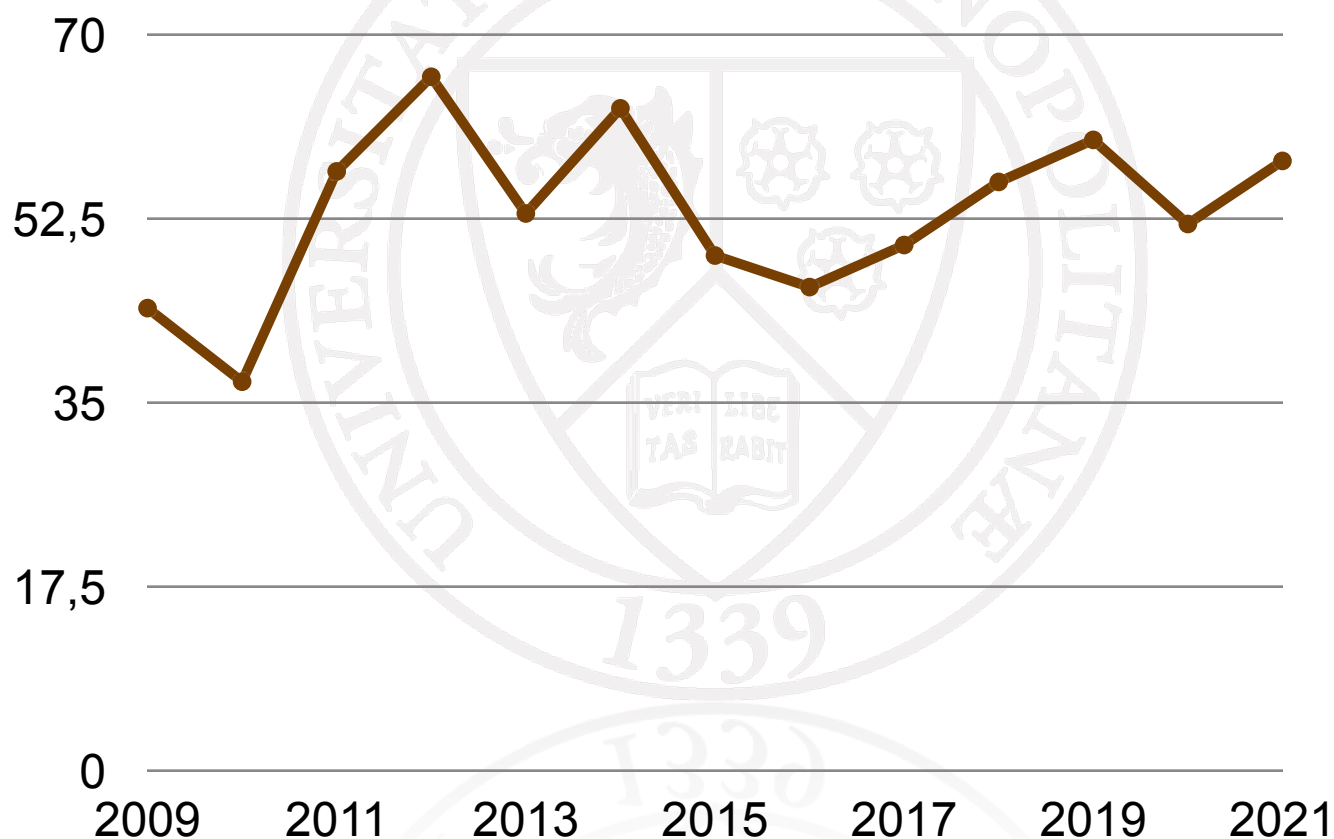
Doctorants salariés

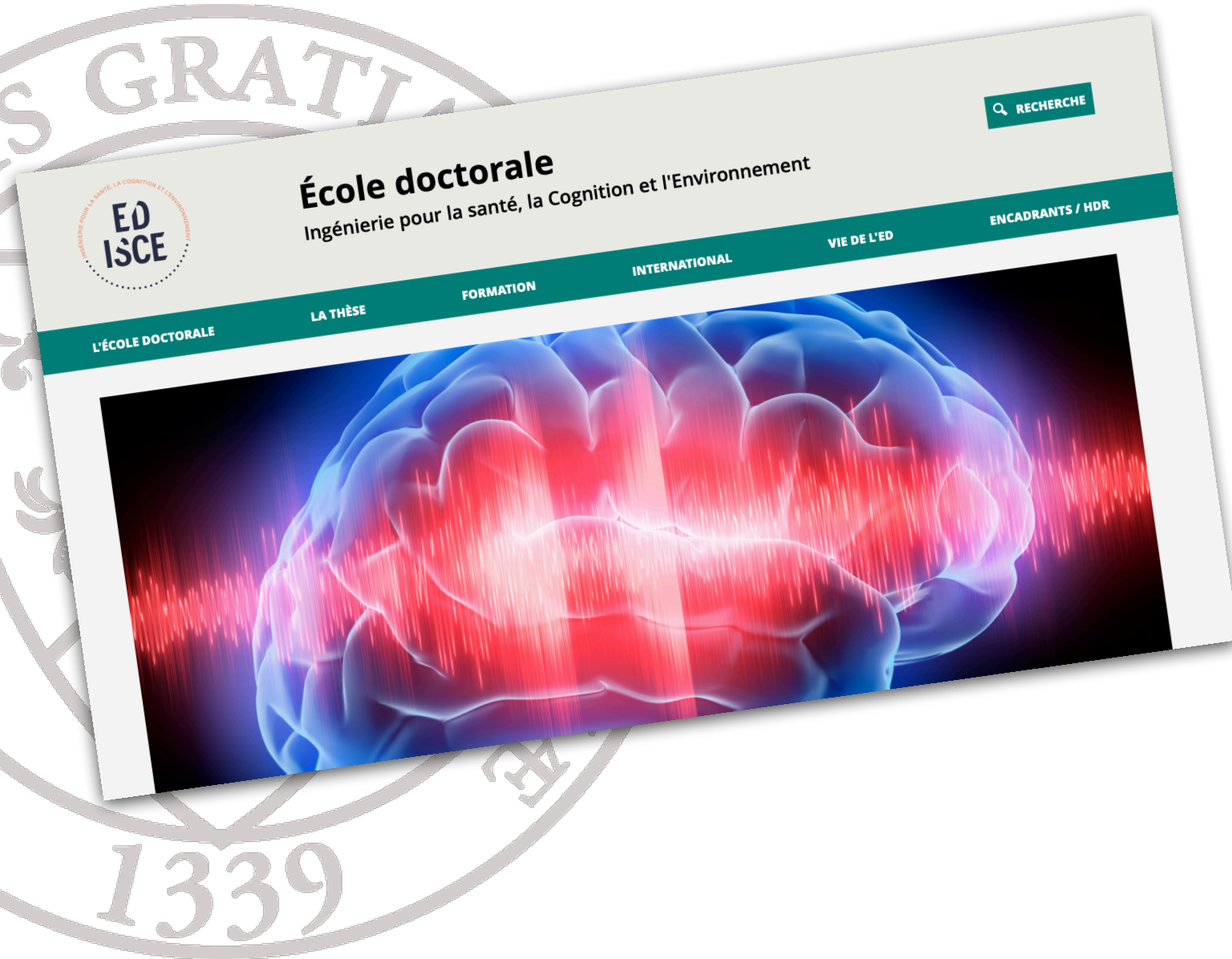


Les chiffres clés

- 241 these en cours (environ 30% étudiants internationaux)
- 31 Unités de recherche
- 44 inscrits en 2022 + environ 15 en cours (7 étudiants internationaux)
- 235 Scientifiques dont 208 HDR
- 47 Soutenances en 2022
- Thèses Salariées = 48
- 9 bourses ministérielles à attribuer et la possibilité d'une en plus (SHS)

Etudiants inscrits IA





École doctorale

Ingénierie pour la santé, la Cognition et l'Environnement

RECHERCHE

L'ÉCOLE DOCTORALE

LA THÈSE

FORMATION

INTERNATIONAL

VIE DE L'ED

ENCADRANTS / HDR



1339

Ordre du jour

- ~~Tour de Table et mot de bienvenu (avec résultats de vote)~~
- ~~Sieges vacants conseil et référents~~
- ~~ED ISCE - chiffres clés~~
- Présentation changements arrêté août 2022
- Vote et discussion sur les changements pour le RI
- Planning et organisation du concours 2023
- Point GdT concours
- Changements CSI et vote
- Calendrier / Évènements
- Questions diverses

Application de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant celui du 16 mai 2016

■ **Entrée en vigueur**

- ▶ Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er septembre 2022, à l'exception des dispositions des articles **12**, **13** et **19** (de arrêté de mai 2016), qui entrent en vigueur après avis et délibération des instances compétentes des établissements publics d'enseignement supérieur et au plus tard le 31 décembre 2022.

Application de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant celui du 16 mai 2016

■ Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
Art 1, 10	Ouverture à d'autres structures pour recherche doctorale <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de travaux de recherche dans des entreprises privées, fondations privées et administrations - Conditions de réalisation spécifiées dans la convention de formation 	Charte du doctorat Règlement intérieur CED
Art 7, 3	Lutte contre discriminations, VSS <ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, le directeur de l'école doctorale saisit le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes prévu à l'article L. 135-6 du code général de la fonction publique - Les ED proposent une formation ou un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence (directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou participant au travail du doctorant) 	Charte du doctorat Règlement intérieur CED
<u>Art 12</u>	Charte du doctorat <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte du doctorat par le Président de l'établissement - Introduction d'un paragraphe dans la charte du doctorat sur les respect des exigences de l'intégrité scientifique – insertion du texte du serment 	Charte du doctorat

Application de l'arrêté du 26 août 2022

■ Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
Art 3	<p>Missions des ED</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisent les doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société - Participent à l'élaboration du rapport mentionné au 11o de l'article L. 712-2 du code de l'éducation <p><i>11o II (Le président) présente chaque année au conseil d'administration un rapport sur l'évolution de la situation professionnelle des personnes auxquelles l'université a délivré le diplôme national de doctorat dans les cinq années précédentes. Ce rapport est transmis, après approbation par le conseil d'administration, aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. » ;</i></p>	Charte du doctorat

Application de l'arrêté du 26 août 2022

■ Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
<u>Art 13</u>	<p>Comité de suivi individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle d'accompagnement pendant toute la durée du doctorat - Dès la fin de la première année (avant l'inscription en 2^{ème} année) - Organisation des entretiens en 3 étapes distinctes: présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant. - Vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Alerte éventuelle à l'ED qui saisit alors dispositif de signalement. - Modalités de composition du CSI <ul style="list-style-type: none"> • au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse • un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse • Dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement - La composition du CSI reste constante, si possible durant tout le cursus doctoral 	<p>Charte du doctorat Règlement intérieur CED</p>
Art 18	<p>Jurys de thèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Le directeur de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, ne prend pas part à la décision.» 	<p>Règlement intérieur CED</p>

Application de l'arrêté du 26 août 2022

■ Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
<p><u>Art 19</u></p>	<p>Prestation de serment</p> <p>A l'issue de la soutenance et en cas d'admission</p> <p><i>“En présence de mes pairs. “Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”</i></p> <p>Texte en Anglais disponible</p>	<p>Charte du doctorat Règlement intérieur CED</p>
<p>Art 24</p>	<p>Diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> - «La délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la thèse corrigée.» 	<p>Règlement intérieur PV de soutenance</p>

2.1. Application de l'arrêté du 26 août 2022

- Autres articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
Art 2	- «Une unité de recherche est rattachée à une seule école doctorale. Un rattachement à plusieurs écoles doctorales est également possible et donne lieu, le cas échéant, à la mise en place d'une convention.»;	Règlement intérieur CED
Art 5	Spécialités - La définition des spécialités de doctorat relève de la compétence de chaque établissement	Règlement Intérieur CED

Changements du RI

- Attention - nous allons retravailler notre RI dès que nous avons le feu vert du collège pour ajouter les modifications selon l'arrêté
- **8.5.1** point 13. Un membre du CSI du/de la doctorant(e) ne peut assumer que le rôle d'examineur/examinatrice.
- **11.4.** Rattachement de HDR à l'ED ISCE ... Si un chercheur déjà HDR, mais non rattaché à l'ED ISCE souhaite le devenir, il lui sera demandé un CV détaillé, une lettre motivant cette demande de rattachement, un avis de la direction du laboratoire et l'attestation de diplôme d'HDR. Son dossier sera ensuite examiné par le comité HDR ISCE qui va émettre un avis, puis le conseil ED ISCE prendra la décision finale avec une vote.

Rappel - votants

- Membres du bureau - pas de vote
- Membres étudiant.es suppléant.es - pas de vote
- Procurations ?

8.5.1

	Pour	Contre	Abstention
Dans la salle	10		2
En visio	2		1
Procuration	3		0

11.4

	Pour	Contre	Abstention
Dans la salle			
En visio			1
Procuration			

Ordre du jour

- ~~Tour de Table et mot de bienvenu (avec résultats de vote)~~
- ~~Sieges vacants conseil et référents~~
- ~~ED ISCE - chiffres clés~~
- ~~Présentation changements arrêté août 2022~~
- ~~Vote et discussion sur les changements pour le RI~~
- ~~Planning et organisation du concours 2023~~
- Point GdT concours
- Changements CSI et vote
- Calendrier / Évènements
- Questions diverses

Planning concours

Calendrier

Quoi	Qui	Quand
Dépôt des sujets de thèse sur <u>ADUM</u>	<u>C-EC HDR</u>	Avant le 21 avril 2023
Dépôt des dossiers de candidature	Candidat.e	Avant le 19 mai 2023
Dépôt des avis de la direction de thèse	<u>C-EC HDR</u>	Avant le 26 mai 2023
Complément de dossiers - Avis du laboratoire, notes, rangs	Dir. de laboratoire et candidat.e	Avant le 23 juin 2023
Liste des candidatures admissibles à l'audition	<u>ED ISCE</u>	A partir du ...
Auditions (à définir si en distanciel)	Candidat.e	28 et 29 juin 2023

● Réunion des jurys :

Mardi 13 juin

Mercredi 28 **ou** Jeudi 29 juin

Vendredi 30 juin

GdT concours



Changements CSI et vote

- Proposition :
- Deux date limites pour le CSI
 1. Inscription avant Décembre → date limite de rendre le document CSI finalisé → **fermeture estivale de l'année suivante**
 2. Inscription "tardive" après décembre et avant juin → **fin octobre de l'année en cours**

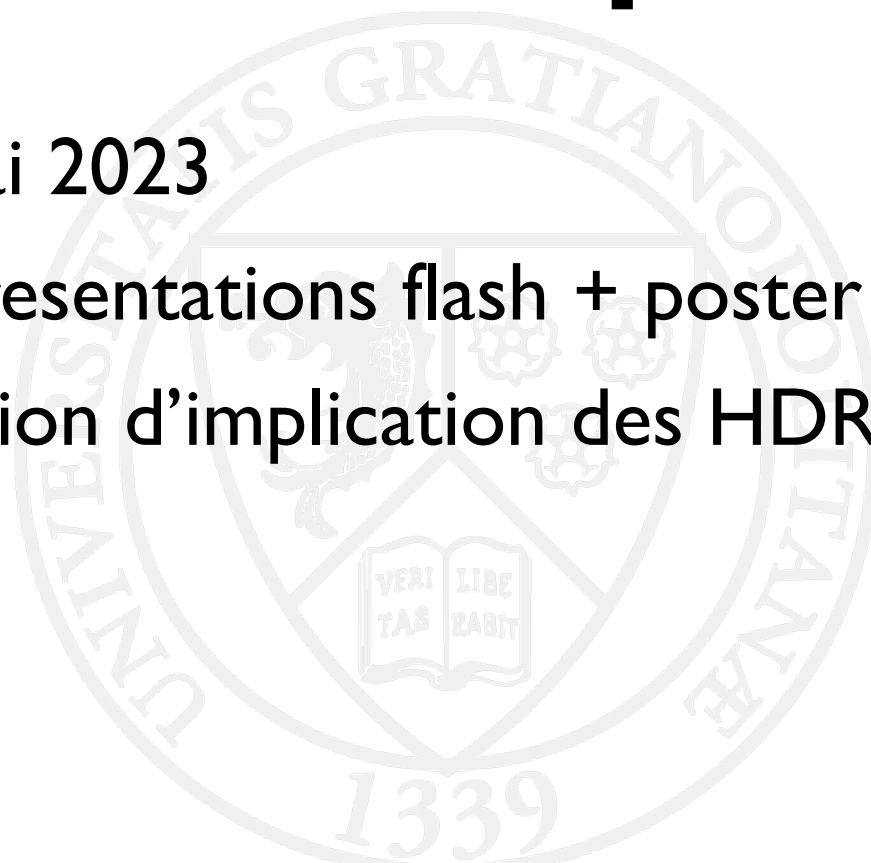
	Pour	Contre	Abstention
Dans la salle			
En visio			
Procuration			

Ordre du jour

- ~~Tour de Table et mot de bienvenu (avec résultats de vote)~~
- ~~Sieges vacants conseil et référents~~
- ~~ED ISCE - chiffres clés~~
- ~~Présentation changements arrêté août 2022~~
- ~~Vote et discussion sur les changements pour le RI~~
- ~~Planning et organisation du concours 2023~~
- ~~Point GdT concours~~
- ~~Changements CSI et vote~~
- ~~Calendrier / Évènements~~
- Questions diverses

Journée Scientifique

- Mardi 9 mai 2023
- Format : présentations flash + poster
- Augmentation d'implication des HDRs



Questions diverses

